Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 022-212200349-20251204-20251208-DE

CAVAN KAWAN
mairie
ti ker

202512-08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN

SEANCE DU 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, 4 Décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : 16 : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOCH, 3ème Adjointe, Pascal PRIGENT, 4ème Adjoint, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAI, Gaëlle LE CANT, Sylvie LE CARVENNEC, Xavier DUAULT, Gaëlle LE CANT, Brieuc CALVARY, Pauline UNVOAS, Didier NEVEUX, Alain BROCHEN

Procurations : 2 : Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Christelle LURON à Didier NEVEUX

Absent : 1 : Sébastien MORVAN

Date de convocation : 20 Novembre 2025

Secrétaire de séance : Magali BODEREAU

Objet : Subvention au Budget CCAS

Monsieur Le Maire rappelle que chaque année la commune verse une subvention sur le budget CCAS afin de l'équilibrer. Le BP 2025 prévoyait une subvention de 8105.81 €. A ce jour les dépenses s'élèvent à 6335.93 €. Les factures pour les colis de Noel n'ont pas encore été reçues. Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la subvention prévue

Il est proposé au Conseil Municipal,

- **D'approuver** le versement d'une subvention de 8105.81 € au budget CCAS
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à passer les écritures comptables nécessaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le versement d'une subvention de 8105.81 € au budget CCAS
- **Autorise** Monsieur Le Maire à passer les écritures comptables nécessaires

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Magali BODEREAU

MAIRIE DE CAVAN (Côtes-d'Armor)

Le Maire,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État